

# Ce qu'il faut savoir...



Caisse de retraite  
des musiciens du Canada



## Pour des cotisations qui comptent !

Les cotisations reçues par la Caisse en votre nom peuvent faire un monde de différence sur votre rente de retraite.

### Cotisations patronales

Nous avons un régime de retraite à cotisations patronales. Seuls les employeurs peuvent verser des cotisations. Les participants ne peuvent pas verser leurs propres cotisations.



### Conventions collectives

Les cotisations au régime sont versées en vertu des dispositions d'une convention collective FAM / FCM, d'une convention FAM d'une section locale ou d'un tarif syndical d'une section locale.

### Échelle des salaires / cachets

Les cotisations de retraite sont calculées d'après un pourcentage (%) de l'échelle des salaires ou cachets. Le taux de cotisation est établi dans la convention collective ou le contrat et ne peut pas excéder 18 %.

### Négociation de cotisations de retraite

Si le tarif syndical ne prévoit pas de cotisations de retraite pour certaines prestations, le participant a la possibilité de négocier les cotisations de retraite dans son contrat. Veuillez communiquer avec l'administration de la Caisse pour plus d'information.

### Revenu gagné déclaré à l'Agence du revenu du Canada

Les cotisations de retraite sont versées d'après le revenu gagné et le revenu déclaré à l'Agence du revenu du Canada. La Caisse a le droit de demander une preuve du revenu déclaré à l'ARC.

### Facteur d'équivalence

Les cotisations de retraite versées en votre nom doivent être déclarées dans la case Facteur d'équivalence de votre déclaration de revenus, car elles pourraient avoir une incidence sur votre plafond de cotisations REER.

### Aucune déduction fiscale

Les cotisations de retraite à la CRM Canada ne sont pas utilisées comme déductions fiscales sur votre revenu déclaré. Ces cotisations sont versées par votre employeur en sus du revenu reçu.

**Veillez examiner vos relevés annuels et votre compte CRM Canada en ligne pour vérifier que toutes les cotisations versées en votre nom ont été déclarées, traitées et portées au crédit de votre compte !**

